

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

COMPTRE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 MAI 2009

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

Présents : MM. DEBAIN, NOIR, Mmes LEBRAS, SOLECKI, M. GRONDIN, Mmes ARANEDER, VERENNEMAN, MM. MAMY, BRAME, Mmes CHOLLET, TROCHU, MM. DUSSEAUX, EKOBO, de BARROS, PRUDENT, ERASIMUS, Mmes DJAOUANI, de MONTBEL, LANFRANCHINI, du MESNIL, DESCHANEL, DUCHON, M. BUONO, Mme RICART-BRAU, M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOON, MAXIMILIEN, Mmes OGER, DESJARDINS, M. FARNIER.

Absents excusés : M. HEMET pouvoir à Mme ARANEDER,
M. PRUDENT pouvoir à M. EKOBO à partir du point n° 9 de l'ordre du jour.

Absents : M. DEBAIN, Maire, avant les votes du compte administratif 2008 de la commune et du compte administratif 2008 du service de l'assainissement (points n° 10 et 11 à l'ordre du jour),
Mme DUCHON pour l'élection du secrétaire de séance,
M. GUERSON pour le point n° 11 (vote du compte administratif 2008 du service de l'assainissement)
Mme OGER pour le point n° 11 (vote du compte administratif relatif au service de l'assainissement),
M. MAXIMILIEN pour le point n° 11 (vote du compte administratif du service de l'assainissement et pour le vote du compte de gestion 2008 du service de l'assainissement).

Elus ne siégeant pas : Mme DESJARDINS, M. FARNIER pour le point n° 19.

Secrétaire : Mme RICART-BRAU.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 19H45

Le Conseil municipal,

- **Entend** une déclaration de M. SADOON remerciant pour les témoignages de sympathie à son égard à la suite d'un évènement familial douloureux.
- Après avoir désigné Madame RICART-BRAU comme secrétaire de séance – **Unanimité**.
- **Entend** une déclaration de Mme de MONTBEL annonçant la création du groupe « Saint-Cyr, renouveau ».
- **Entend** une question orale de Mme DESJARDINS au sujet du vote de M. le Maire lors du Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc le 26 mai 2009 et la réponse de M. le Maire.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2009 – **Unanimité**.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2009 –

Adoption par 31 voix pour et 2 élus n'ayant pas pris part au vote (Mme DESCHANEL, Mme ERMACORA qui étaient absentes lors de cette séance).

- **Réf. : 2009/05/2**

Entend le compte-rendu sommaire du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Versailles Grand Parc du 31 mars 2009.

- **Réf. : 2009/05/3**

Entend le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Réf. : 2009/05/4**

OBJET : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SIAERG). Rapport d'activités 2008.

Prend acte de la communication du rapport d'activité et du Compte Administratif 2008 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally transmis par le président dudit syndicat et des observations des délégués de la commune y siégeant, **précise** que ledit rapport sera annexé à la délibération et mis à la disposition du public sur place à la mairie et à la bibliothèque municipale Albert Camus, sise 1 bis, rue Victorien Sardou dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

- **Réf. : 2009/05/5**

OBJET : Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV). Rapport d'activités 2008.

Prend acte de la communication du rapport d'activité et du Compte Administratif 2008 du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles transmis par le président dudit syndicat et des observations des délégués de la commune y siégeant, **précise** que ledit rapport sera annexé à la délibération et mis à la disposition du public sur place à la mairie et à la bibliothèque municipale Albert Camus, sise 1 bis, rue Victorien Sardou dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

- **Prend acte** du retrait du point n° 2009/05/6 relatif au rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (déjà présenté au Conseil Municipal du 9 avril 2009).

- **Réf. : 2009/05/7**

OBJET : Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Décide d'actualiser la redevance annuelle due à la commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique et de la fixer à 5 922,00 €, après application pour 2009 du taux de revalorisation de 17,70 % et la prise en considération du nouveau chiffre de la population totale de la Commune s'établissant à 16 365 habitants à compter du 1^{er} janvier 2009 et **précise**, conformément à sa délibération n° 2002/12/5 du 17 décembre 2002, que ce montant évoluera au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie défini au Journal Officiel du 1^{er} mars 1974 et publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier – **Unanimité**.

- **Réf. : 2009/05/8**

OBJET : Affectation en faveur de la Ville du résultat du SICV suite à sa dissolution.

Approuve l'intégration aux résultats de la Commune pour l'exercice 2008, des résultats du Syndicat Intercommunal de Colonies de Vacances (SICV) correspondant à la quote-part revenant à la Commune, tels qu'issus de la délibération du Conseil d'administration du SICV du 31 octobre 2008 et approuvés par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 susvisée, de la manière suivante : en section d'investissement (001) : 220 814.23 €, en section de fonctionnement (002) : 74 802.54 €.

Adoption par 27 voix pour, 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

- Réf. : 2009/05/9

OBJET : Election d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement.

Décide à l'unanimité en application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l' élu chargé de présider la séance lors de l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement pour l'exercice 2008 et **désigne** Monsieur NOIR pour présider la présente séance.

Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL).

- Réf. : 2009/05/10

OBJET : Compte administratif 2008 de la commune.

Approuve le compte administratif 2008 de la Commune, lequel présente les résultats suivants :

1-Section d'investissement	
• Dépenses	7 507 522,30 €
• Recettes	6 945 919,22 €
Déficit	561 603,08 €
Reste à réaliser	
• Dépenses	1 510 631,33 €
• Recettes	485 081,00 €
Déficit	1 025 550,33 €
2-Section de fonctionnement	
• Dépenses	18 120 058,62 €
• Recettes	20 952 212,42 €
Excédent	2 832 153,80 €

Adoption par 24 voix pour, 2 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL), 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER) et 1 élu s'étant retiré au moment du vote (M. le Maire).

- Réf. : 2009/05/10-1

OBJET : Compte de gestion 2008 de la commune.

Approuve le compte de gestion 2008 du Receveur Municipal établi pour la Commune, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2008.

Adoption par 25 voix pour, 2 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL), 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

- Réf. : 2009/05/11

OBJET : Compte administratif 2008 du service de l'assainissement.

Approuve le compte administratif 2008 du service de l'assainissement, lequel présente les résultats suivants :

1-Section d'investissement	
• Dépenses	72 737,27 €
• Recettes	965 412,38 €
Excédent	892 675,11 €
Reste à réaliser	
• Dépenses	32 382,41 €

• Recettes	0,00 €
Déficit	32 382,41 €
2-Section d'exploitation	
• Dépenses	297 094,09 €
• Recettes	480 026,59 €
Excédent	182 732.50 €

Adoption par 26 voix pour, 3 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. SADOUN), 3 élus s'étant absentés (MM. MAXIMILIEN, GUERSON, Mme OGER) et 1 élu s'étant retiré au moment du vote (M. le Maire).

• Réf. : 2009/05/11-1

OBJET : Compte de gestion 2008 du service de l'assainissement.

Approuve le compte de gestion 2008 du Receveur Municipal établi pour le service de l'Assainissement, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2008.

Adoption par 27 voix pour, 5 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER) et 1 élu s'étant absenté (M. MAXIMILIEN).

• Réf. : 2009/05/12

OBJET : Affectation du résultat du Compte administratif 2008 de la Commune.

Approuve la répartition du résultat du compte Administratif 2008 au Budget Supplémentaire 2009 de la Ville telle que précisée ci-dessous :

- affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement : compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 2 832 153,80 €
- report du solde déficitaire d'investissement en dépenses d'investissement : compte 001 « résultat d'investissement reporté » : 561 603,08 €.

Adoption par 25 voix pour, 2 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL), 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

• Réf. : 2009/05/13

OBJET : Affectation du résultat du Compte administratif 2008 du service de l'Assainissement.

Approuve la répartition du résultat du compte administratif 2008 au Budget Supplémentaire 2009 du service de l'assainissement telle que précisée ci-dessous :

- affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement : compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 182 732.50 €
- report du solde déficitaire d'investissement en dépenses d'investissement : compte 001 « résultat d'investissement reporté » : 892 675,11 €.

Adoption par 27 voix pour, 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

• Réf. : 2009/05/14

OBJET : Budget supplémentaire 2009 de la Ville.

Approuve le Budget Supplémentaire 2009 de la Ville, chapitre par chapitre et par nature, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 285 551.00 €
- Section d'investissement : 3 265 907.00 €
- TOTAL : 3 551 458.00 €

Adoption par 23 voix pour, 2 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL) et 8 voix contre (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER, Mme DESJARDINS, M. FARNIER).

- Réf. : 2009/05/15

OBJET : Budget supplémentaire 2009 du service de l'Assainissement.

Approuve le Budget Supplémentaire 2009 du service de l'Assainissement, chapitre par chapitre et par nature, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'investissement : - 147 618.00 €

Adoption par 27 voix pour, 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

Prend acte d'une suspension de séance de 10 minutes (de 22h40 à 22h50) proposée par M. le Maire.

- Réf. : 2009/05/16

OBJET : Modification des tarifs d'occupation du Domaine Public par les Forains.

Décide d'approuver la revalorisation des tarifs d'occupation du domaine public, à compter du 1^{er} juin 2009 pour les manèges, stands et autres attractions, à l'occasion des fêtes foraines ou lors d'autorisation ponctuelle et fixe leurs montant comme suit :

TYPE D'ATTRACTION		TARIF pour les 3 jours
Grands manèges	supérieur à 35 m ²	150 €
Manèges moyens	entre 10 et 35 m ²	75 €
Manèges, autres stands et attractions diverses	inférieur à 10 m ²	35 €
Forfait eau		10 €

Adoption par 27 voix pour et 6 voix contre (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

- Réf. : 2009/05/17

OBJET : Nouvelle tarification des spectacles et actions culturelles du Théâtre Gérard Philipe.

Décide d'appliquer à partir 1^{er} septembre 2009 les tarifs suivants :

Tarifs spectacles tout public pour la saison 2009-2010 :

Catégories	Tarif plein	Abonnement 3 spectacles	Tarif réduit
Spectacles A	11 €	9 € / spectacle	0 €
Spectacles B	17 €	14 € / spectacle	16 €
Spectacles C	26 €	21 € / spectacle	24 €
Spectacles D	31 €	24 € / spectacle	27 €
Spectacles E	36 €	31 € / spectacle	34 €
Spectacles S	33 €	19 € / spectacle	21 €

- ◆ Tarif réduit : + 60 ans, chômeurs, -25 ans, personnes bénéficiant de minima sociaux, familles nombreuses, personnes handicapées.
- ◆ Abonnement : en s'abonnant à au moins 3 spectacles, sur présentation de justificatifs, le tarif abonnement est appliqué pour le reste de la saison.
- ◆ Un abonnement peut être constitué de spectacles de catégories différentes.

Tarifs spectacles jeune public pour la saison 2009-2010 :

Spectacles jeune public scolaire : 3 ,50 €

Tarifs de groupe pour spectacles tout public pour la saison 2009-2010 :

(dans la limite des places disponibles)

Catégories	de 10 à 25 personnes
Spectacles A	9 € par personne
Spectacles B	14 € par personne

Pas de tarifs « groupe » pour les autres catégories

Tarifs actions culturelles pour la saison 2009-2010 :

- **Atelier de pratique artistique du théâtre :**

Adultes : 200 €

Paiement dès l'inscription avec possibilité de régler en 2 chèques.

- **Atelier d'écriture :** 90 €
- **Inscription au Salon des Arts :** 10 € par œuvre exposée

Tarifs divers service culturel :

- ◆ Vente catalogue « prestige » exposition : 5 €
- ◆ Vente catalogue « luxe » exposition : 10 €
- ◆ Vente de programmes « prestige » de spectacle (juste avant la représentation) : 5 €
- ◆ Vente de programmes « luxe » de spectacle (juste avant la représentation) : 6 €

Adoption par 23 voix pour, 8 voix contre ((M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER, Mme DESJARDINS, M. FARNIER) et 2 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL).

- **Réf. : 2009/05/18**

OBJET : Modification des tarifs du studio de répétition du Case ô Arts.

Décide que les tarifs de location du studio de répétition du Case ô Arts applicables à partir du 1^{er} septembre 2009 seront les suivants :

	2H	3H	15H	30H
Etudiants St-Cyriens	8 €	10 €	45 €	85 €
Groupes St-Cyriens	12 €	17 €	80 €	155 €
Groupes Externes	22 €	30 €	140 €	270 €
Individuels St-Cyriens	9 €	11 €	-	-
Individuels Externes	13 €	20 €	-	-

Précise que les 30 heures de location de cet équipement doivent être utilisées durant la période courant de septembre à juin de la saison concernée et **décide** de maintenir à compter de la même date, les tarifs actuellement en vigueur pour les droits d'entrée aux concerts organisés au Case Ô Arts, soit : tarif A (5 €), tarif B (10 €), tarif C(15 €).

Adoption par 23 voix pour, 8 voix contre (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER, Mme DESJARDINS, M. FARNIER) et 2 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL).

- **Réf. : 2009/05/19**

OBJET : Règlement du concours des maisons fleuries.

Approuve le règlement du Concours des Maisons fleuries et **précise** que ce règlement communal restera applicable aux concours des Maisons Fleuries organisés les prochaines années, dès lors que le Département des Yvelines maintiendra en vigueur les dispositions applicables actuellement.

Prend acte d'une suspension de séance de 2 minutes (23h40 à 23h42) proposée par M. le Maire à la demande expresse de M. SADOUN.

Adoption par 25 voix pour, 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER) et 2 élus s'étant retirés (Mme DESJARDINS, M. FARNIER).

- Réf. : 2009/05/20

OBJET : Signature d'une convention en matière d'hygiène et de sécurité avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, celle-ci ayant pour objet l'intervention d'un agent du service hygiène et sécurité de cet établissement public pour une assistance à titre onéreux en vue de la poursuite de la démarche de prévention engagée les années précédentes – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/21

OBJET : Prélèvement automatique et règlement par carte de paiement.

Décide la mise en place du prélèvement automatique et du paiement par carte de paiement en mairie pour les activités périscolaires (accueil du matin, du soir, restauration, mercredi et vacances) et de la petite enfance et ce, à compter de la rentrée scolaire 2009-2010, **précise** que le paiement par carte de paiement, outre les activités périscolaires et de la petite enfance, pourra également être utilisé pour régler le prix des prestations proposées par le service municipal de la culture et par le service sports-jeunesse à partir du 2 septembre 2009, **précise** qu'une autorisation de prélèvement devra être remplie et signée par les familles et déposée auprès de la Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires et **décide** la création, pour le prélèvement automatique et le règlement par carte de paiement, de frais de titrage de 10 € pour toute opération d'établissement de titres de recettes d'un montant supérieur ou égal à 10 € effectuée par le Régisseur des Œuvres Sociales Municipales pour recouvrer des factures impayées par les familles bénéficiant des prestations Périscolaires et/ou de la Petite Enfance – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/22

OBJET : Avenant n°1 à la convention régionale de renouvellement urbain.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention Régionale de Renouvellement Urbain afin de prendre en compte la liste des sites retenus par la Région (Gérard Philippe, Dreyfus, Fontaine Saint-Martin) – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/23

OBJET : Convention avec le Département des Yvelines pour des séances de vaccinations collectives.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département des Yvelines en matière de vaccinations collectives, applicable au 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2011 – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/24

OBJET : Appel d'offres ouvert relatif au marché d'exploitation de chauffage avec gros entretien des matériels et fournitures de combustibles avec obligation de résultat, travaux de modernisation – Autorisation du Maire pour signer le marché.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'exploitation de chauffage avec gros entretien des matériels et fournitures de combustibles avec obligation de résultat, travaux de modernisation, avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir la société PROCHALOR sise, 9, boulevard de la Libération 93200 SAINT DENIS, pour un montant annuel TTC de 523 409,81 € sur une durée de 5 ans – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/25

OBJET : Procédure adaptée relative aux travaux de construction et d'aménagement des abords du futur marché couvert d'approvisionnement du Mail Fabien – Classement sans suite du lot n°1.

Approuve le classement sans suite de la procédure adaptée engagée jusqu'à présent, visant le lot n° 1 relatif à la réalisation de travaux de construction d'un marché couvert d'approvisionnement sur le Mail Fabien.

Adoption par 27 voix pour, 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

- Réf. : 2009/05/26

OBJET : Demande de Déclaration Préalable pour des travaux de ravalement et de modifications extérieures au 13, Place Pierre SEMARD.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour demander l'autorisation de réaliser des travaux de ravalement et de modifications extérieures sur le bâti existant, sis 13, place Pierre Sémard en vue de réaliser une micro crèche pour l'accueil des jeunes enfants et **autorise** de manière générale Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon aboutissement de ce dossier – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/27

OBJET : Demande de Déclaration Préalable pour la réalisation d'un abri de jardin à l'école maternelle Robert DESNOS et au centre de loisirs.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour demander l'autorisation de réaliser un abri de jardin dans l'enceinte de l'école maternelle Robert Desnos et au centre de loisirs et **autorise** de manière générale Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon aboutissement de ce dossier – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/28

OBJET : Demande de Déclaration Préalable pour réaliser un abri de jardin dans l'enceinte de l'école maternelle Jean MACE.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour demander l'autorisation de réaliser un abri de jardin dans l'enceinte de l'école maternelle Jean Macé et **autorise** de manière générale Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon aboutissement de ce dossier – **Unanimité**.

- Réf. : 2009/05/29

OBJET : Remplacement d'un membre permanent de la commission des Affaires Sociales et Prévention de la Délinquance.

Décide à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du remplaçant de M. PRUDENT siégeant précédemment à la commission des Affaires Sociales et Prévention de la Délinquance et **désigne** comme membre permanent de cette commission, en remplacement de M. PRUDENT : Mme du MESNIL.

Adoption par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme DESJARDINS, M. FARNIER), 6 élus n'ayant pas pris part au vote (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER).

- Réf. : 2009/05/30

OBJET : Remplacement d'un délégué dans le conseil de l'école maternelle Victor Hugo.

Décide à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué de la Commune pour siéger dans le conseil de l'école maternelle Victor Hugo et **désigne** le délégué de

l'assemblée communale pour le représenter au conseil de cette école, en plus de Monsieur le Maire : Mme du MESNIL.

Adoption par 23 voix pour, 2 élus n'ayant pas pris part au vote (Mme DESJARDINS, M. FARNIER).

La candidature de Mme OGER n'a recueilli que 8 voix (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mmes OGER, de MONTBEL, DESCHANEL).

• Réf. : 2009/05/31

OBJET : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal : espace réservé à l'expression démocratique dont celle de l'opposition municipale dans le magazine d'informations municipales.

Décide de modifier l'article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération de l'assemblée communale du 28 mai 2008, ainsi intitulé : « Magazine d'informations municipales : espace réservé à l'expression démocratique dont celle de l'opposition municipale » et **précise** que cette modification entrera en vigueur à compter de la date à laquelle la délibération sera devenue exécutoire – **Unanimité.**

• Réf. : 2009/05/32

OBJET : Construction de logements rue Lucien Sampaix. Projet de dation avec la société Bouygues Immobilier.

Approuve l'opération immobilière envisagée par la société Bouygues Immobilier sur la parcelle cadastrée en section AB n° 89 contiguë au terrain communal bâti sis 4, rue Lucien Sampaix et cadastré en section AB n° 394, **habilite** en conséquence ladite société à déposer une demande de permis de construire pour son projet, portant également sur le terrain communal mentionné ci-dessus et à inclure dans le plan masse d'ensemble la pointe du terrain de 112 m² appartenant au domaine public communal, située à l'angle des rues Lucien Sampaix et Gabriel Péri et devant faire ultérieurement l'objet d'un déclassement après enquête publique,

Décide en conséquence du principe :

- de la désaffectation du bâtiment sis 4 rue Lucien Sampaix, mis à la disposition du SDIS des Yvelines situé sur la parcelle communale cadastrée en section AB n° 394, cette désaffectation devant être effectivement constatée ultérieurement par délibération du conseil municipal dès lors que le SDIS des Yvelines aura libéré les lieux, soit vers la fin du 1^{er} trimestre 2010 sous réserve du bon déroulement du chantier d'extension et de réhabilitation des locaux de la caserne de Bois-d'Arcy,

- du déclassement du domaine public communal de ce bâtiment et du terrain d'assiette le supportant, d'une superficie de 893 m² et cadastré en section AB n° 394,

- du déclassement du domaine public communal après enquête publique de la pointe de la parcelle, d'une superficie de 112 m², située entre la rue Gabriel Péri et la rue Lucien Sampaix, constituée d'un espace vert supportant un poste transformateur EDF,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société Bouygues Immobilier un acte constatant que le consentement de la Commune n'a pour objet que d'exprimer sa volonté de s'engager dans l'opération décrite ci-dessus et de transformer le régime juridique des dépendances appartenant au domaine public communal pour permettre la réalisation de la vente envisagée, étant entendu que cet accord de la commune ne vaudra promesse de vente au sens des dispositions de l'article 1589 du Code Civil qu'à la suite des délibérations ultérieures du conseil municipal :

- constatant la désaffectation du bâtiment actuellement occupé par le SDIS des Yvelines à l'issue de la libération des locaux par ce service départemental et prononçant le déclassement du domaine public communal dudit bâtiment et de son terrain d'assiette cadastré en section AB n° 394,

- décidant le déclassement après enquête publique de la parcelle de 112 m² située entre la rue Gabriel Péri et la rue Lucien Sampaix, comportant un espace vert supportant un poste transformateur EDF,

- décidant l'aliénation des biens communaux précités préalablement déclassés du domaine public communal au profit de la société Bouygues Immobilier ou d'une société qu'elle se serait

substituée au prix résultant de l'avis de France Domaines du 30 mars 2009 : parcelle bâtie, 950.000 € assortie d'une marge de négociation de -10%, pointe du terrain : 13.800 € assortie d'une marge de négociation de 10% en moins.

Précise que le poste transformateur EDF sur la parcelle de 112 m² indiquée ci-dessus restera accessible à ErDF et que le cheminement piétons existant d'une largeur de 3 m environ reliant la rue Lucien Sampaix à la rue Gabriel Péri sera conservé dans le domaine public communal.

Précise que le Conseil Municipal sera saisi en temps utile pour délibérer sur les opérations de désaffectation et de déclassement mentionnées ci-dessus, ainsi que pour la vente des biens communaux précités préalablement déclassés et pour autoriser Monsieur le Maire à signer en tant que de besoin tous les actes subséquents.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal de la parcelle de 112 m² située à l'angle des rues Lucien Sampaix et Gabriel Péri.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Adoption par 23 voix pour, 6 voix contre (M. AMAR, Mme ERMACORA, MM. GUERSON, SADOUN, MAXIMILIEN, Mme OGER) et 4 abstentions (Mmes de MONTBEL, DESCHANEL, DESJARDINS, M. FARNIER).

- **Entend** la question de M. MAXIMILIEN au sujet de l'organisation de lotos dans les écoles et la réponse de M. le Maire indiquant que ce sujet sera examiné à la prochaine réunion de la commission des Affaires Scolaires.

CLOTURE DE LA SEANCE A 1H15

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Cyr-l'Ecole, le

Le Maire,

Bernard DEBAIN